NOS FORMATIONS
ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE
BAC +1 AGENT D'ACCUEIL DES PUBLICS DE L'EAC
MASTER CULTURE ET COMMUNICATION EAC
FORMATION OUVERTE À DISTANCE
DOCTORAT
VALIDATION DES ACQUIS

Contacts

Tabatha Morin
Ingénieur pédagogique
Tél. : 07 88 73 51 65
bsh_formations-inseac(at)lecnam.net

Navigation

Objectifs
Pré-requis
Procédure de candidature
Durée de la formation
Tarifs
Aptitudes et compétences visées
Modalités d'évaluation
Modalités de validation
Accessibilité
Réussite et insertion des diplômé-e-s
Poursuites d'études et passerelles
Débouchés professionnels
Blocs de compétences
Indicateurs de résultat
Responsables de formation

En complément

« *Un diplôme d'établissement Bac+1 pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes* » sur le site web du Cnam.

Le *Bac +1 « Agent d'accueil des publics de l'éducation artistique et culturelle »* sur le site web du Cnan-Bretagne

La *plaquette de la formation en Bac+1 Agent d'accueil des publics de l'Éducation Artistique et Culturelle* (PDF)

Télécharger, en PDF, la page Bac+1 du site internet

Diplôme de Spécialisation Professionnelle (DSP) Bac +1 « Agent d'accueil des publics de l'éducation artistique et culturelle »

OBJECTIFS

Le diplôme d'établissement **DSP Bac +1 « Agent d'accueil des publics de l'éducation artistique et culturelle »** vise à traduire sous forme de compétences directement utilisables dans un contexte professionnel des enseignements de tronc commun relatifs au métier d'agent d'accueil et des enseignements de spécialité dans les domaines artistiques et culturels.

La formation aux fonctions d'agent d'accueil des publics s'organise autour des trois fondamentaux de l'EAC, décrits dans la **Charte de l'éducation artistique et culturelle** et dans le projet de l'Inseac : la **connaissance** (des arts et de la culture), la **rencontre** (avec les artistes et les œuvres) et la **pratique** (des arts et de la culture).

PRÉ-REQUIS

Cette formation est accessible à tout titulaire du baccalauréat, du ***Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires*** (D.A.E.U) ou du ***PASSE numérique***.
Elle peut être suivie en **formation initiale**[1] **et en formation continue**[2].

[1] *La formation initiale désigne le parcours éducatif "classique" d'un étudiant, boursier ou non, inscrit dans l'enseignement supérieur.*

[2] *La formation continue permet à un salarié ou demandeur d'emploi de développer ses compétences ou d'en acquérir de nouvelles en obtenant une certification reconnue.*

PROCÉDURE DE CANDIDATURE

La formation « Agent d'accueil des publics de l'Éducation artistique et culturelle » propose une capacité d'accueil de **12 étudiants par année universitaire**.

Pour la formation initiale :
Vous devez vous inscrire uniquement via la plateforme Parcoursup
Tapez "Inseac" dans la barre de recherche de Parcoursup
La sélection des vœux s'effectue entre janvier et mars. L'équipe pédagogique réalise le classement des candidats début mai. La validation des vœux se fait courant du mois de juin.

Pour la formation continue :
Vous devez ***télécharger le dossier de candidature*** (PDF, 1200 Ko)
Le dossier de candidature est au format PDF.
Le fichier peut être ouvert et complété numériquement grâce à la plupart des applications, programmes ou extensions de navigateur web permettant d'ouvrir des PDF (par exemple le programme gratuit Adobe Acrobat Reader).
Il s'agit alors d'enregistrer le document PDF complété et l'imprimer.
En cas de problème avec la complétion numérique du dossier, il peut imprimé et rempli à la main.

Le dossier de candidature complété et ses éléments complémentaires sont à envoyer entre le 8 mai et le 9 juin 2023 par voie postale à l'adresse suivante :

lnseac du Cnam
Institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle
4 rue Auguste Pavie
22200 GUINGAMP

L'équipe pédagogique de l'Inseac analyse les dossiers de candidature entre le 12 et le 16 juin, pour une réponse définitive auprès du candidat au plus tard **le 23 juin 2023.**
Pour toute information concernant la formation ou en cas de problème avec votre candidature, contacter : **bsh_formations-inseac(at)lecnam.net**
Les candidatures et candidats souhaitant suivre le bac+1 en formation continue sont priés, **en parallèle de leur candidature**, de prendre contact avec les conseillers formation continue du Cnam-Bretagne pour étudier les possibilités de financement : **bsh_formations-inseac(at)lecnam.net**

DURÉE DE LA FORMATION

La formation **se déroule de septembre à juin, en présentiel à l'Inseac jusqu'à mi-avril puis en stage jusqu'à l'été.** Elle comprend **580h** d'enseignements et **400h** de stage. Elle attribue ainsi 60 crédits européens et poursuit une double finalité : l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études.
La rentrée universitaire **2023-2024** pour la formation Bac+1 est prévue le **mardi 5 septembre à 14h.**

TARIFS

Les frais d'inscription sont les suivants :

- Pour les étudiants inscrits en **formation initiale** via ParcourSup : **170,00 €** (tarif par arrêté ministériel)
- Pour les personnes inscrites en **formation professionnelle continue** : **3 500,00 €**

Des règlements de 3 à 10 fois sont possibles pour étaler les paiements.
La formation « Bac+1 Agent d'accueil des publics de l'Éducation artistique et culturelle » n'est pas éligible au Compte personnel de formation.

APTITUDES ET COMPÉTENCES VISÉES

Compétences transverses et douces

- Compétences de conduite et de gestion de projet
- Compétences relationnelles et communicationnelles
- Compétences sociales
- Compétences numériques
- Compétences de communication en anglais
- Compétences mathématiques
- Compétences en expression culturelle

Compétences techniques et professionnelles

L'éducation artistique et culturelle repose sur trois piliers : la rencontre des publics avec les œuvres et les artistes, la connaissance des arts et de la culture et la pratique des arts et de la culture. La formation aux fonctions d'agent d'accueil des publics s'organise sur ces trois fondamentaux décrits dans la charte de l'éducation artistique et culturelle et dans le projet de l'Inseac.

Compétences qui relèvent de la Rencontre en EAC

Compétences d'écoute, d'enquête sociologique et de communication

- Écouter et savoir interagir avec professionnels de la culture, acteurs de l'éducation, artistes et publics
- Connaître et décrire son propre rapport à la culture
- Élaborer un guide d'entretien et savoir le mettre en application
- Aller à la rencontre de l'artiste, l'écouter, écouter et employer les mots pour décrire son métier, son rapport à la culture, à l'art, à la formation.
- Ecouter et répondre : de l'interaction au téléphone.

Compétences de médiation

- Transmettre, orienter, guider, aiguiller, aider au repérage des visiteurs, usagers, festivaliers etc..
- Prendre un rôle d'accompagnateur et de guide conférencier et mener des visites focalisées sur des dispositifs d'EAC.
- Documenter, raconter cette visite pour la diffuser et la partager

Compétences qui relèvent des Connaissances en EAC

Compétences de lecture, d'interprétation et de compréhension de données écrites et textuelles

- Approfondir ses savoirs sur l'offre culturelle et les contenus d'enseignement et d'éducation en lien avec les thématiques abordées dans la programmation de la structure
- Développer des projets éducatifs autour de cette offre (atelier de lecture accompagnée autour d'un ouvrage théorique, interprétation et tutorat d'activités de productions d'élèves,...)
- Classer et trier l'information.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La formation applique des modalités de contrôle des connaissances en 100% Contrôle continu au moyen de deux évaluations par Unité d'Enseignement.
Il s'agit d'une évaluation adaptée à la pédagogie par projet qui accompagne la progression de l'étudiant. L'acquisition des compétences est évaluée sur la base des travaux écrits ou oraux, de la mise en situation ainsi que la réalisation d'un rapport de stage.

MODALITÉS DE VALIDATION DU DIPLÔME

Valider la totalité des enseignements et le projet (UAIIP25).

ACCESSIBILITÉ

Les locaux de l'Inseac sont partiellement adaptés aux personnes à mobilité réduite puisqu'ils sont situés au sein d'un bâtiment historique. Néanmoins toutes les salles d'enseignement et les sanitaires sont accessibles.
Certaines salles de cours disposent d'une **boucle à induction magnétique**, système d'aide à l'écoute pour les malentendants porteurs d'un appareil auditif ou non. Les salles équipées sont identifiées d'un pictogramme.
L'Inseac a également un minibus accessible et équipé pour les personnes à mobilité réduite.

L'institut applique également la mise en place du **Régime Spécial d'Etudes** permettant à un étudiant en formation initiale, sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'un aménagement d'emploi du temps. Cet aménagement doit faire l'objet d'un contrat d'études avec le responsable de formation.
Éligibilité et conditions auprès du service scolarité dès la rentrée universitaire.

RÉUSSITE ET INSERTION DES DIPLÔMÉ-E-S

Quelques chiffres concernant la première promotion du diplôme d'Agent d'accueil des publics de l'Éducation Artistique et Culturelle :

- **100% de réussite** pour l'année universitaire 2021-2022 (sur un total de 5 étudiantes inscrites)
- 0 abandons
- **100%** des étudiants ont effectué un stage entre 2 et 4 mois dans des structures culturelles bretonnes et parisiennes
- 1 proposition d'emploi pour une étudiante à l'issue de la formation
- 4 poursuites d'études dans des formations universitaires : Licence de musicologie, Licence professionnelle en médiation culturelle, BTS audiovisuel, Licence Communication et Arts du spectacle

POURSUITES D'ÉTUDES ET PASSERELLES

La validation de cette année de formation octroie **60 ECTS** (European Credits Transfer System) valorisables dans le cadre du système LMD (Licence-Master-Doctorat).
Des poursuites d'études sont possibles vers des parcours en Éducation artistique et culturelle – Licences ou BTS – ainsi que des réseaux d'établissements tel que le Campus des Métiers et des Qualifications.
Lentrée en deuxième année de Licence est soumise aux conditions d'accès propres au diplôme visé et aux politiques des établissements universitaires concernés.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

La formation permet de développer des compétences professionnelles dans les domaines de l'accueil des publics au sein des secteurs artistiques et culturels, publics ou privés : théâtres, centres d'art, médiathèques, cinéma, espaces des sciences, festivals, ...

CODE ROME :

- ***Agent d'accueil et renseignements*** (M1601)

Voir la page Internet du site CLEOR Agent-e d'accueil

BLOCS DE COMPÉTENCES

Ce diplôme n'est pas proposé en blocs de compétences.

INDICATEURS DE RÉSULTAT

Les données liées aux enquêtes de satisfaction pilotées par l'observatoire emploi et carrière du Cnam sont disponibles sur le site du ***Cnam Bretagne.***

RESPONSABLES DE FORMATION

Damien MALINAS, Maître de conférence en Sciences de l'Information et de la Communication
Adrien WALLET, Professeur des écoles, spécialisé dans les questions de vocabulaire et de lecture

Modifié le 19/04/2023

Captured by FireShot Pro: 19 avril 2023, 16:46:17
https://getfireshot.com